



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Chine

Question au Gouvernement n° 4438

[Texte de la question](#)

## RELATIONS COMMERCIALES AVEC LA CHINE

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Lellouche, pour le groupe Les Républicains.

**M. Pierre Lellouche.** Monsieur le Premier ministre, il y a quinze ans, la Chine accédait à l'Organisation mondiale du commerce – OMC. Le protocole d'adhésion prévoyait que le 11 décembre 2016, c'est-à-dire dans exactement huit jours, la Chine obtiendrait automatiquement le statut d'économie de marché. L'accession à ce statut rend caduques toutes les mesures de défense commerciale prises par l'Union européenne, notamment cinquante-six des soixante-treize mesures anti-dumping qui concernent la Chine. N'importe quel importateur obtiendrait, devant n'importe quel tribunal français ou étranger, l'annulation des droits de douane contre la Chine.

Or la Chine n'est pas une économie de marché. Elle reste lourdement subventionnée par l'État chinois et les salaires y sont très bas. En outre, les échanges avec la Chine représentent la moitié de notre déficit commercial – 30 milliards sur 60 milliards d'euros. Enfin, on estime que 350 000 emplois en France seraient directement concernés en cas de suppression des mesures de défense commerciale. Comme les États européens ne sont pas d'accord entre eux et que personne n'ose dire la vérité aux Chinois, à savoir qu'ils n'ont pas le droit d'obtenir ce statut, c'est la Commission européenne qui s'est emparée du sujet. Elle s'est réveillée brutalement le 9 novembre, un mois avant la date butoir. Elle est en train de fabriquer une directive, qui doit prévoir une nouvelle base juridique pour d'éventuelles mesures de compensation contre les importations chinoises à bas prix.

Monsieur le Premier ministre, puisqu'on ne vous a pas beaucoup entendu – c'est une litote – sur ce sujet, vous me permettez de vous poser plusieurs questions. Premièrement, que comptez-vous dire aux Chinois le 11 décembre ? Deuxièmement, quelle est votre évaluation de la future directive européenne, s'il y en a une ? Troisièmement, allez-vous la transmettre au Parlement français afin qu'il puisse en évaluer les conséquences sur l'emploi dans notre pays ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger.

**M. Matthias Fekl, secrétaire d'État chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger.** Monsieur le député, nous avons souvent l'occasion de discuter de la question de la mondialisation, du retour des règles après trente années de dérégulation néolibérale et du retour de la puissance publique en la matière. Le Premier ministre a récemment rappelé, dans une tribune, la stratégie française sur le sujet que vous évoquez, qui concerne la Chine, mais également bien d'autres pays du monde, comme les États-Unis ou d'autres pays émergents.

S'agissant de la question du statut d'économie de marché, vous avez raison de rappeler que la Chine a accédé à l'OMC en 2001 et que le protocole d'accession prévoit certaines dispositions. Nous travaillons depuis de longs mois avec la Commission européenne pour pouvoir continuer à prendre des mesures de protection et d'anti-dumping, y compris après la fin du délai de quinze ans. Où en sommes-nous ? Au mois de juillet dernier, après avoir eu, c'est vrai, des tentations contraires, l'Union européenne a convenu que la Chine n'était pas une économie de marché et décidé qu'elle n'aurait pas ce statut, y compris à l'échéance de décembre 2016. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)*

Nous avons, par ailleurs, travaillé sur une nouvelle procédure de calcul pour mettre précisément en œuvre les instruments de réciprocité. Nous sommes en train d'évaluer dans tous ses aspects légaux la proposition de la Commission européenne, qui a été formulée le 9 novembre. Le cœur du sujet est la méthode de calcul, qui permet de prouver s'il y a ou non dumping. Si la preuve est impossible à apporter, nos entreprises seront évidemment pénalisées. Nous sommes maintenant sur la bonne voie : la France et l'Europe devraient pouvoir maintenir leurs mesures antidumping et leur politique de protection efficace et réactive, destinées à protéger nos usines, nos industries et nos emplois. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)*

**M. Pierre Lellouche.** Le Parlement sera-t-il saisi ?

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Lellouche](#)

**Circonscription :** Paris (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 4438

**Rubrique :** Commerce extérieur

**Ministère interrogé :** Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

**Ministère attributaire :** Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [1er décembre 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [1er décembre 2016](#)